

L'avenir de la Nation au sein de l'Europe

Le sujet soulève trois questions ; qu'est-ce que la Nation ? L'europe va-t-elle la faire disparaître ? L'europe va-t-elle devenir une Nation ?

I. Qu'est-ce que la Nation ?

A l'origine nous trouvons deux conceptions.

1) La première est la nation révolutionnaire qui est celle que Sieyès définit comme un corps d'associés vivant sous une loi commune. Ainsi, la nation implique une identité de droits et une union des volontés reconnaissant librement cette identité. Il s'en déduit une série de caractéristiques :

a) La nation révolutionnaire est bâtie autour d'un contrat dont les signataires décident de remettre le pouvoir à la volonté générale : c'est la nation-contrat.

b) Les frontières ne sont pas des limites naturelles mais des limites politiques.

c) La nationalité n'est pas naturelle : on ne naît pas français, on le devient par un acte d'adhésion volontaire à une communauté démocratique. Elle se résorbe dans la citoyenneté et se définit comme une adhésion rationnelle à des principes.

Il en résulte que la nationalité peut se perdre dès lors que le citoyen renie les principes auxquels il a publiquement adhérer.

d) Elle est une conception cosmopolitique : en droit, tout homme peut adhérer à la nation.

2) La deuxième est la nation romantique appelée la nation-génie. Elle est fondée sur une langue, une religion et une culture communes. Il en résulte :

a) La nationalité est une donnée naturelle. On naît français. On ne choisit pas. On ne le devient pas vraiment par naturalisation.

b) L'acquisition de la nationalité suppose qu'elle soit décernée par une instance qui vérifie si certaines données naturelles sont remplies pour qu'on puisse agréger le demandeur au corps de la nation. Le critère de

la langue vient au premier plan. L'accès à la nationalité peut être refusée mais elle ne peut être perdue.

c) Cette idée de nation est menacée par une dérive nationaliste. L'immigration constitue un problème, une menace à conjurer.

La conception révolutionnaire issue des Lumières s'inscrit sous l'idée de liberté ; la conception romantique sous celle de nature donc de déterminisme. Elles sont donc antinomiques. On peut se demander s'il ne faut pas dépasser l'opposition car les deux conceptions ont des inconvénients. L'idée de nation-génie ferme la nation à l'avenir tandis que l'idée de nation-contrat ferme la communauté à la dimension du passé.

Cette opposition est dépassée par Fichte et Renan.

3) La Nation selon le philosophe allemand Fichte (1762 – 1814) .

Dans sa définition de la Nation, il se rattache au romantisme.

Mais, pour lui, alors que le romantisme exalte le catholicisme et la culture c'est dans la Réforme et la culture de la liberté qu'une nation peut se constituer. Il reproche au catholicisme d'exiger un retrait des affaires de la nation.

Si la nation a eu pour sédiment la langue, elle ne peut exister sans une adhésion aux valeurs universelles de l'esprit et de la liberté.

C'est l'éducation qui permet à la nation de se constituer.

Ainsi, la conception de Fichte n'est ni des révolutionnaire ni romantique. S'ébauche chez lui une troisième perspective ouvrant la communauté nationale à un avenir sans la fermer à son passé et à sa culture. Elle passe ni par l'adhésion pure et simple ni par l'appartenance pure et simple mais par l'éducation.

4) La Nation selon Renan (1823 – 1892).

Elle est une famille spirituelle résultant de l'histoire. Mais, s'il accepte l'idée que la nation repose sur une tradition car nous naissons enfant avant d'être homme et sur un héritage qu'il appelle l'âme du peuple, il conteste que cette tradition et cette âme du peuple qui sont les composantes de la culture d'une nation soient seulement contenues dans la race, la langue et la religion comme l'affirme le romantisme. En effet, pour continuer à exister une culture doit être renouvelée par

un consentement commun. Dès lors, il n'y a pas de contradiction absolue entre la nation-génie et la nation-contrat en raison de la nécessité de ce contrat de renouvellement. Une nation c'est le génie plus le contrat.

Ces différentes conceptions ont pour conséquences des différences culturelles qui font obstacle à la construction européenne. Pour certains pays, les droits doivent bénéficier à tous, pour les autres seulement aux nationaux ; pour certains pays, il est souhaitable de remettre en cause les frontières, pour les autres, non ; pour certains pays, il faut appliquer le droit du sol, pour les autres, le droit du sang ; pour certains pays, l'État doit coïncider avec une Nation, pour les autres un Etat peut être composé de plusieurs Nations ; pour certains pays, il est naturel d'avoir une nation, pour les autres, le fédéralisme est préférable.

II. L'Europe va-t-elle faire disparaître la Nation ?

En 1882, Renan a écrit : « Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé. Elles finiront. La Confédération européenne probablement les remplacera. » A vrai dire, la disparition de la nation ne serait pas une catastrophe mais regrettable car porteuse d'un projet, d'une culture, d'une ambition.

Les constructeurs de l'Union européenne n'ont jamais eu cette destruction pour objectif. Depuis le traité de Rome de 1957, tous les traités européens en attestent. **D'ailleurs, ils ont été conçu par les nations seules détentrices de la souveraineté première.**

Cependant, il est manifeste que les principes de l'Union européenne limitent la souveraineté des nations au profit du Conseil européen, du Parlement et de la Commission.

Or, la souveraineté qui est la qualité d'une collectivité à n'être gouvernée que par sa propre volonté est l'essence de la Nation ainsi que l'énonce la D.H. de 1789: « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ». Dans le droit français, la souveraineté européenne est donc incompatible avec la souveraineté nationale et en droit international, une nation sans souveraineté n'a pas d'existence politique.

On distingue trois souverainetés.

La souveraineté économique. Elle désigne la capacité d'un pays à contrôler la production et la gestion des moyens économiques en toute indépendance. Dans ce domaine, l'Europe a de larges prérogatives : règles de concurrence, politique monétaire, politique agricole, accords commerciaux, politique monétaire.....

La souveraineté politique. Une Nation détermine librement sa politique intérieure et son action extérieure, choisit ses alliances, désigne l'ami et l'ennemi. Or, l'Europe mène un début de politique étrangère et de sécurité commune et sur le plan intérieur le droit européen prévaut sur le droit des Etats membres.

La souveraineté passionnelle. Elle est constituée par le sentiment nécessaire à l'existence d'une Nation à savoir un attachement affectif supérieur à tous les autres attachements (région, ville, famille) et un sentiment de haine et de mépris à l'égard des autres nations . Ainsi, pour que la France existât, il a fallu que les français se sentent français contre les anglais et les allemands et réciproquement.

La limitation de la souveraineté des nations par l'U.E. a ouvert deux débats.

Le premier débat concerne la souveraineté.

Pour les souverainistes, la souveraineté européenne sonnerait le glas de la nation, elle déposséderait les peuples de leurs identités car fondée sur un universalisme mythique. Ils jouent également sur la crainte du déclassement culturel et social et de la perte du contrôle de son destin.

Pour les défenseurs de l'Europe, c'est l'Europe qui permet que les nations ne meurent. En les unissant, elle donne un surcroît de puissance aux nations européennes.

Elle est contre la mondialisation un bouclier sans lequel on risquerait de disparaître. En réunissant nos forces respectives, elle nous permet d'exister.

L'appartenance à la fois à l'Europe et à la Nation est possible Nous pouvons aimer la France et l'Europe.

Mais, ce débat n'est-il pas irréaliste ? En effet, avec la mondialisation, même sans les traités européens, les nations européennes ne peuvent être véritablement souveraines.

Sur le plan extérieur, on peut dire que cette souveraineté a pris fin en 1917 : ce sont les quatorze points du président des Etats-Unis qui fixent l'esprit dans lequel sera élaboré le traité de Versailles. A partir de cette date ils sont un membre actif du concert européen. La dernière action extérieure tentée par les européens est l'intervention franco-britannique à Suez en 1956. Ce fut un fiasco. Elle fut arrêtée sous la pression américaine. Ainsi, cette souveraineté a été abandonnée bien avant la construction de l'Union européenne. Les Etats européens ont cru au XXIX ième siècle en leur toute puissance. Ce ne fut qu'une illusion passagère. La construction européenne ne fait que prendre en compte cette perte d'influence du fait national. Elle ne la crée pas.

Un deuxième débat a pour origine le rapport ambigu que la nation entretient avec la démocratie. Pour les **démocrates**, la Nation moderne est l'expression du projet démocratique moderne. Elle accomplit le désir humain de se gouverner soi-même. Le régime démocratique est inséparable de la forme nationale.

Mais, pour les nationalistes la démocratie est l'ennemie de la Nation. En acceptant les différences d'opinions, elle porte atteinte à son unité et en acceptant les contestations, elle porte atteinte à son autorité incarnée par l'État.

Il en résulte que la construction de l'Europe est appréciée différemment.

Ceux qui sont sensibles à l'étroitesse du lien entre démocratie et nation regarderont la construction de l'Europe avec défiance et appréhension : ils auront tendance à voir dans les institutions européennes une machine oligarchique étrangère à la vie des peuples européens et les privant de leur droit à se gouverner soi-même, d'être des citoyens à part entière. En effet, certaines institutions européennes comme la Commission ne sont pas démocratiques et le gouvernement de chaque pays doit tenir compte des volontés et des désirs des gouvernements des autres pays.

Ceux qui sont sensibles à la forme antidémocratique et belliqueuse du nationalisme qui a ensanglanté l'Europe regarderont la construction

européenne avec espoir et sympathie : ils auront tendance à voir dans les institutions européennes le moyen de protéger les droits des individus, d'ouvrir des espaces de liberté, de mettre fin définitivement au nationalisme, d'en couper les racines en abolissant la forme nationale, en la dépassant, en fondant les nations européennes dans un corps politique nouveau, l'Union européenne. L'appartenance nationale n'est pas prioritaire.

III. L'Europe peut-elle devenir la grande Nation que certains souhaitent?

La première condition pour qu'une nation soit viable est l'existence d'un territoire limité par une frontière. Or, cette frontière est actuellement floue par rapport à l'Est, Ukraine et Russie, et au Sud-Est, Turquie. Faut-il accueillir ou non ces pays ? En somme, rien n'est moins évident que de donner à l'Europe des frontières claires et consensuelles.

La deuxième condition est une identité culturelle.

Les européens ont un même mode de vie : économie de marché, attachement à la liberté et à la démocratie, culture de la curiosité, désir de réduire les inégalités, de préserver l'environnement, d'un Etat protecteur.

Ils ont vécu des moments historiques commun.

L'Europe est dotée d'un héritage culturel. Il remonte à la Grèce antique qui lui a donné une manière de penser. Athènes fut le berceau de la démocratie. Il est manifeste que l'Europe est le continent où la démocratie est le plus enracinée. Elle a également reçu une influence majeure de Rome. La mise en place d'un droit écrit a façonné les sociétés européennes. A partir de l'an mille, une culture européenne se structure autour du christianisme et du latin. Au XVIème siècle, l'humanisme devient un courant de pensée européen. Au XVIIIème siècle, il en est de même des Lumières. Dès lors, il y a bien une culture européenne mais il ne s'agit pas d'un bloc rigide et uniforme. Ce qui caractérise l'Europe c'est l'unité dans la division.

La religion a divisé les européens plus qu'elle ne les a unis. Culturellement, il faut distinguer l'Europe occidentale de l'Europe orientale marquée par la tradition orthodoxe. La Réforme a séparé l'Europe du Nord protestante de l'Europe du Sud catholique. Actuellement, la religion chrétienne ne peut former la base de l'unité

de l'Europe dès lors que les musulmans et les athées sont de plus en plus nombreux.

Quant à la démocratie, l'humanisme et les Lumières, ils sont en train de se volatiliser. Des gouvernements néofascistes sont aux portes du pouvoir dans près de la moitié des Etats européens quand ils ne s'en sont pas déjà emparés : Hongrie, Slovaquie, Autriche, Italie. En France, le gouvernement reprend dans certains domaines le discours de l'extrême-droite. De toute façon, les mœurs démocratique ne suffisent pas à définir l'Europe. Si c'était le cas, tous les pays démocratiques pourraient être membres de L'U.E.

Le latin qui unissait a été remplacé par les langues locales puis nationales.

Dès lors, on peut dire que la Nation Europe n'existe pas . Raymond Aron écrivait : « L'idée européenne est vide, elle n'a ni la transcendance des idéologies, ni l'immanence des patries charnelles. Elle est une création intellectuelle, ce qui révèle à la fois l'opportunité au regard de la raison et la faible résonance dans les coeurs ».

Elle se réalisera si le projet européen repose sur un sentiment d'appartenance, une volonté de vivre ensemble. Ce désir est de 75 % pour l'ensemble des européens, 64 % pour la France. Or, actuellement, c'est l'économie qui occupe une place centrale suite à la décision de faire reposer à l'origine l'U.E. sur une union économique. Or, le vivre ensemble ne se construit pas économiquement.

Par ailleurs, l'Europe souffre d'une indétermination politique. Un corps politique vit s'il met des choses en commun. Or, les européens ne savent pas ce qu'ils veulent mettre en commun. On a tenté de définir une citoyenneté européenne avec des droits et des devoirs. Ils prennent des formes concrètes : droit de vote aux élections locales, droit de libre circulation avec passeport européen, droit de travailler dans les pays de l'union, droit de faire des études dans ces pays et équivalence des diplômes, droit à la Sécurité Sociale.....Mais, ces avancées ne suffisent pas.

L'Europe n'est pas un Etat. La Commission est un organe exécutif mais elle ne l'est pas pleinement. Elle n'obéit pas à une logique politique et ses responsabilités sont essentiellement judiciaires : supervision de la mise en œuvre du droit de l'Union et du respect des traités. En outre, ses membres doivent être confirmés par le Parlement.

Même si les événements ont renforcé le sentiment d'appartenance à l'Europe avec son rôle lors de la pandémie et de la guerre en Ukraine apparaissant plus seulement comme une organisation purement régulatrice mais comme un acteur, l'Europe n'est pas près de devenir une nation.